

Ce dispositif vous concerne TOUS !

Ma Mutuelle de Village arrive sur ma commune de LE VERNET - CHAMEANE !

Alors qu'attendez-vous pour venir comparer vos garanties ?

Rendez-vous directement en agence ou lors des permanences réalisées à la mairie :

- **Vendredi 30 Septembre 2022 de 9h30 à 12h**

NOUS NOUS CHARGEONS DES FORMALITÉS !

Pour établir un comparatif, munissez-vous de votre garantie de santé actuelle.

Pour une adhésion, apportez votre attestation de droit à l'Assurance Maladie Obligatoire, votre RIB et un justificatif de domicile.